



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2007

Inauguration d'un ensemble de 60 logements à Saint John

SAINT JOHN, Nouveau-Brunswick, le 05 septembre, 2007 — Le nouveau gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick ont inauguré officiellement aujourd'hui, à Saint John, un ensemble de 60 logements, dont 30 sont financés dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Cet immeuble permettra de loger des personnes âgées et des personnes seules non âgées.

M. Rob Moore, député fédéral de Fundy Royal, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et l'honorable Mary Schryer, ministre d'État à l'Habitation du Nouveau-Brunswick, ont célébré l'ouverture de l'ensemble aujourd'hui.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à mettre des logements de qualité à coût abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué le député Moore. « La production de ces logements permettra à des personnes seules et à des personnes âgées à revenu peu élevé de Saint John de vivre dans un endroit sûr et de qualité, à coût abordable, ce qui les aidera à se façonner un avenir plus sûr et plus solide. »

« Nous sommes heureux de collaborer avec nos partenaires afin de produire davantage de logements abordables dans notre province », a déclaré la ministre Schryer. « Cette réalisation démontre que pour qu'une stratégie relative au logement abordable soit efficace, les gouvernements, les collectivités et le secteur privé doivent tisser des liens solides entre eux. »

C'est le promoteur privé Fern-Co Building Concept Inc. qui a géré la construction de ce bâtiment de 60 logements pour personnes âgées et personnes seules non âgées, situé sur le chemin Technology à Saint John. Dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable, l'ensemble d'une valeur de 3,7 millions de dollars a reçu 750 000 \$ de la part du gouvernement du Canada, ainsi que 1,1 million de dollars du gouvernement du Nouveau-Brunswick sous la forme de suppléments au loyer à long terme pour 30 des 60 logements.

Les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable ont donné lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages néo-brunswickois à revenu faible ou modeste au cours des trois dernières années.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente récemment annoncée, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour compenser les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Robert Duguay
Communications
Services familiaux et communautaires
506-444-3684

Giselle Thibault
Conseillère
Marketing et communications
Société canadienne d'hypothèques et de logement
902-426-8320

[Voir le discours](#)

Document d'information

Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programmes :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de plus de 600 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement a été :

Nouvelles hypothécaires - Inauguration d'un ensemble de 60 logements à Saint John

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;
- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

Phase III

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour créer au moins 754 logements pendant deux ans.

Ces crédits sont offerts à des entrepreneurs privés et à des organisations sans but lucratif dans le but d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les familles et les personnes seules non âgées à faible revenu. Sur les 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organisations sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en oeuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposants peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre aux besoins de logement des personnes âgées, des familles à faible revenu, des personnes seules non âgées ou des personnes handicapées.